



RENDEZ-VOUS AVEC LA JOIE

Parmi les épisodes les plus étonnants de la Torah figure celui de Bilam, le prophète des nations, dont la tentative de maudire Israël se retourne en bénédictions sous l'inspiration divine. L'un des versets marquants de ce récit met en scène l'intervention miraculeuse de l'ânesse de Bilam, qui se met à parler pour dénoncer son comportement. Mais derrière cette scène inhabituelle se cache une allusion profonde : les « trois coups » infligés à l'ânesse sont interprétés par nos Sages comme une allusion aux Chaloch Regalim, les trois fêtes de pèlerinage.

- Pourquoi ces fêtes sont-elles mises en avant précisément à ce moment ?
- Quel est leur pouvoir spirituel au point de faire échouer le projet de destruction de Bilam ?
- Et surtout, en quoi cela nous concerne-t-il aujourd'hui, alors que nous avons parfois tendance à négliger, voire à profaner, la sainteté de Hol Hamoed, en oubliant que ces jours font eux aussi partie intégrante des Mo'adim ?

Explorons ensemble la force spirituelle des fêtes, leur rôle dans la réparation de la faute du veau d'or, et le danger de traiter avec légèreté leur sainteté.

« Et Hachem ouvrit la bouche de l'ânesse, et elle dit à Bilâam : "Que t'ai-je fait pour que tu m'aies frappée ainsi à trois reprises ?" »

Rachi commente : l'ânesse interpelle Bilaam en lui disant – comment oses-tu vouloir anéantir un peuple qui célèbre les trois Régalmim (fêtes de pèlerinage) ? Elle fait ici allusion au mérite futur d'Israël, qui se rendra au Beth Hamikdash trois fois par an, lors de Pessa'h, Chavouot et Soukot, pour y célébrer les fêtes.

Ce verset soulève deux questions : **pourquoi l'ânesse utilise-t-elle le mot Régalmim – faisant allusion aux fêtes – plutôt que Péamim, qui**

signifie simplement "reprises" ? Et surtout, quel est le mérite particulier de ces trois fêtes, au point qu'elles soient mentionnées ici plutôt qu'une autre mitsva comme le Chabbat, les Tsitsit ou les Téfilines ?

Le mérite des Mo'adim face à la faute du veau d'or

La force de Bilaam résidait dans sa connaissance du moment précis où Hachem entra en colère – un instant fugitif qu'il espérait utiliser pour maudire Israël. Cette colère divine était liée, selon les Sages, à la faute du veau d'or. Bilaam misait donc sur cette ancienne transgression pour provoquer la colère céleste.

Mais voilà que l'ânesse souligne un mérite d'Israël capable d'effacer cette faute : celui des trois fêtes de pèlerinage. Quel lien existe-t-il entre ces fêtes et la réparation de l'idolâtrie du veau d'or ?

La Guémara (Pessa'him 118a) nous enseigne : « Quiconque méprise les fêtes, c'est comme s'il servait des idoles. » La faute du veau d'or – acte d'idolâtrie – dura, selon nos Sages, six heures (voir Rachi, Chémot 32,1). À l'inverse, l'année juive compte 15 jours de fêtes : 7 pour Pessa'h, 7 pour Soukot, et 1 pour Chavouot. Ces jours contiennent chacun 24 heures, soit un total de 360 heures de sainteté.

Or, dans les lois de Cacherout, il existe un principe fondamental : Batel beChichim – l'annulation dans une proportion de 1/60. Si un aliment interdit est accidentellement mélangé à une nourriture permise, il peut être annulé à condition d'être noyé dans une quantité 60 fois plus grande.

Appliqué à notre sujet, les 360 heures des fêtes ont le pouvoir d'"annuler" spirituellement les six heures de la faute du veau d'or. Mais pour que cette réparation soit valide, il faut que la nature des deux éléments soit équivalente.

Une joie contre une autre

Le Sforno (Chémot 32,19) nous apprend que ce qui

choqua le plus Moché Rabbénou ne fut pas seulement la fabrication du veau, mais surtout la joie et les chants du peuple autour de cette idole. Ce n'est qu'après avoir vu leur allégresse qu'il brisa les Tables.

Ce qui rendit la faute si grave, c'est l'énergie, l'enthousiasme, la danse, la joie investis dans l'impureté. Il faut donc une joie équivalente dans la sainteté pour l'effacer. C'est par une sim'ha authentique, profonde et pure que l'on réparera une sim'ha dévoyée.

C'est là toute la grandeur des Mo'adim. La mitsva de se réjouir pendant les fêtes n'est pas un détail secondaire : c'est le cœur même du service divin pendant ces jours. C'est cette sim'ha dans la Kédoucha qui déracine la sim'ha dans la Touma.

Voilà pourquoi l'ânesse utilise le terme Régalim : elle évoque non pas de simples moments dans l'année, mais une attitude nationale empreinte d'amour, de joie et d'enthousiasme dans la Avodat Hachem.

La profondeur de la Aliya laRéguel

Le Chem miChemouel, citant son père le Avné Nézer, explique que les fêtes expriment plus que toute autre mitsva la spécificité d'Israël dans son rapport à D.ieu. Un non-juif, même s'il aspire à se rapprocher du Divin, ne sera pas prêt à renoncer aux plaisirs de ce monde. Un Juif, lui, est prêt à tout quitter – sa maison, ses terres, son confort – pour monter à Jérusalem avec toute sa famille, dans la joie, uniquement pour accomplir une mitsva.

Et malgré les difficultés logistiques et matérielles, cette montée se faisait béSim'ha, comme il est dit : « Je me suis réjoui quand on m'a dit : allons à la maison de D. ! » (Téhilim 122,1).

Même Bilaam finira par reconnaître cette grandeur dans ses bénédictions : « Voici, le peuple se lèvera comme une lionne... » (Bamidbar 23,24), ce que Rachi commente : « Ils se lèvent le matin avec force pour se saisir des mitsvot, du talith, du Chéma, des Téfiline... »

Ce zèle dans les mitsvot, cette joie de les accomplir, protège Israël et efface ses fautes.

Mais aujourd'hui... qu'en est-il ?

Malheureusement, force est de constater que nous avons pris une mauvaise habitude : celle de négliger la sainteté des jours de Hol Hamoed. Comme si ces jours n'étaient qu'une sorte de vacances spirituelles, nous nous permettons d'y

écrire, de coudre, d'acheter ce qui n'est pas strictement nécessaire pour la fête, ou même de cuisiner pour les jours d'après...

On apprécie Hol Hamoed — il est temps maintenant d'en comprendre les règles. Alors fixons-nous des moments d'étude pour découvrir les lois qui le régissent et lui donner la place qu'il mérite.

Ce relâchement est grave : il nie la sainteté particulière de ces jours qui sont pourtant appelés Mo'ed, des rendez-vous sacrés avec Hachem. En agissant ainsi, non seulement nous ne réparons pas la faute du veau d'or, mais nous risquons de retomber, à notre échelle, dans le même mépris des choses sacrées.

La Sim'ha, condition essentielle du service divin

Le Maguid de Douvno illustre cela par une allégorie célèbre. Un livreur se trompe de boutique et entre, tout essoufflé, dans un magasin de diamants. Le commerçant lui dit : « Tu dois te tromper, ici on vend des diamants, et ceux qui me livrent ne peinent pas – car c'est léger. »

De la même façon, quelqu'un qui vit la Torah comme un fardeau prouve qu'il ne mesure pas sa valeur. Celui qui sert D.ieu sans joie montre qu'il n'en comprend ni le sens ni l'importance.

La sim'ha n'est pas un supplément d'âme optionnel : elle est indispensable. Comme le Rambam le dit clairement (Hilkh'ot Soukka 8,15) : « La joie dans l'accomplissement d'une mitsva est un grand service... celui qui la fait sans joie mérite un châtement. »

Une mitsva faite sans joie est incomplète. Ce n'est pas que la joie sublime la mitsva – elle en est une composante essentielle. Elle est l'expression d'une foi vivante et d'une fidélité profonde.

La joie dans les fêtes, leur célébration pleine d'enthousiasme et de ferveur, est bien plus qu'un beau souvenir du passé. C'est un acte réparateur. C'est le « Élé hem moadaï » (Vayikra 23,2) – « Voici Mes temps fixés » – qui vient effacer le terrible « Élé élohékha Israël » (Chémot 32,4) – « Voici tes dieux Israël ».

Et c'est ainsi que l'ânesse dit à Bilaam, avec une sagesse divine : « Tu veux anéantir un peuple qui danse et chante pour Moi, dans la sainteté de Mes fêtes ? Ce mérite les protège de toute malédiction.»

Pessa'h Cachère vé Saméa'h !